

DEMANDER UN TRANSFERT

Seuls les **joueurs ayant joué en interclubs la saison précédente et voulant défendre les couleurs d'un autre club la saison suivante** doivent demander un transfert.

La période de transfert va **du 15 décembre au 16 janvier 2023**.

Si vous introduisez votre demande de transfert après le 16 janvier, vous pouvez changer de club, mais ne pourrez pas participer aux interclubs.

Vous ne pouvez introduire qu'une seule demande de transfert par saison. Comme en 2022, il vous sera toutefois possible, en 2023, de décider de défendre les couleurs d'un club « B » aux interclubs d'automne.

Pour demander un transfert, vous devez procéder comme suit :

1. Allez sur www.aftpadel.be.
2. Connectez-vous à « Mon AFT Padel ».
3. Allez sur l'onglet « Ma fiche ».
4. Cliquez sur « Transferts » (en bas à gauche).
5. A hauteur de « Du club » figure votre club actuel.
6. A hauteur de « Vers le club », sélectionnez le club vers lequel vous voulez être transféré.
7. Cliquez sur le bouton « Envoyer la demande ».

Le statut de votre demande est « En traitement ».

Une fois que votre demande aura été traitée par le secrétaire du nouveau club, le statut de votre demande deviendra « Accepté » ou « Refusé ».